

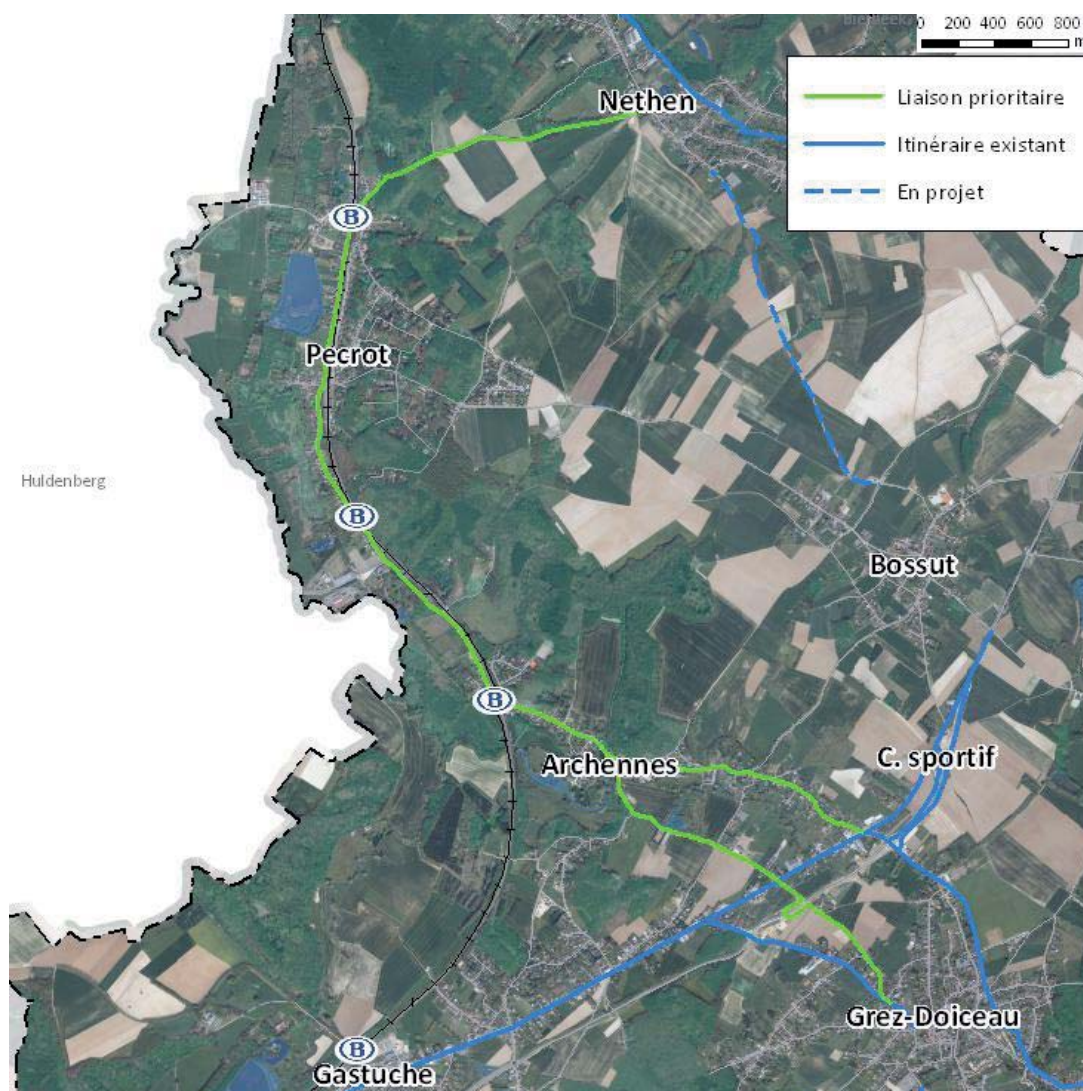


PROJET N° MT-01

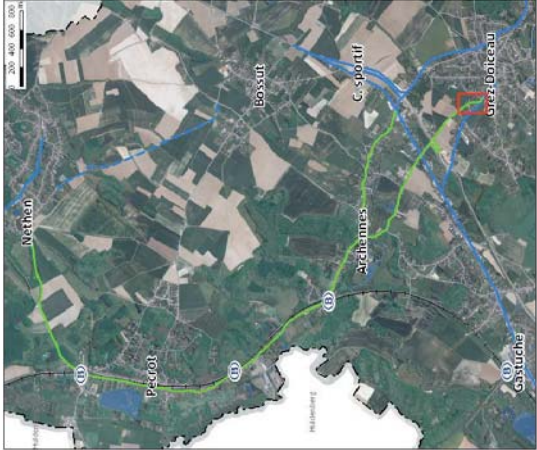

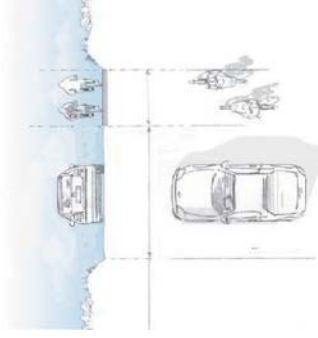
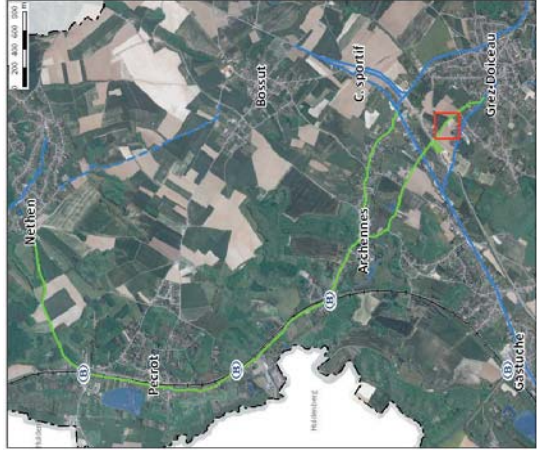

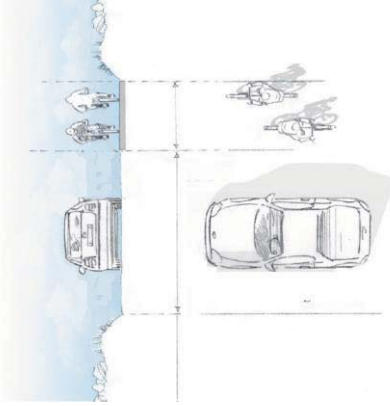
CONCRETISER LE RESEAU DE LIAISONS LENTES UTILITAIRES ET SECURISEES (PHASE 2)

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

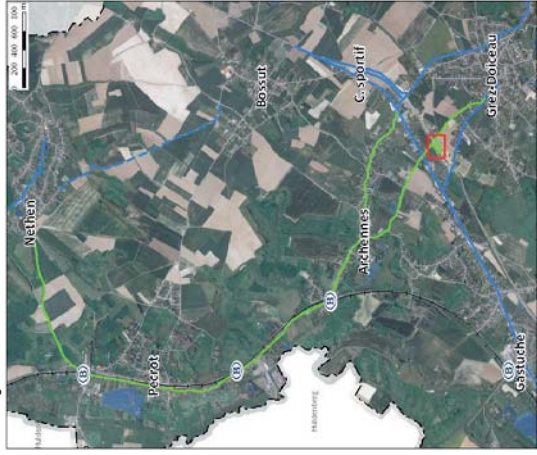
Suite aux réflexions du Groupe de Travail « mobilité », au vu du réseau existant et en projet sur le territoire communal, la liaison qui semble prioritaire à concrétiser est celle qui permettrait d'aller de Grez-centre à Archennes, à la gare de Pécrot, et à Nethen. Entre Grez et Archennes, l'itinéraire emprunterait soit la ruelle des Foins et la rue des Monts (comme proposé dans le SSC), soit la rue du Stampia et la rue des Moulins (voir image ci-dessous). Entre Archennes et Pécrot, l'itinéraire emprunterait d'abord la rue de Florival et longerait ensuite le chemin de fer entre les deux gares.



Afin de maximiser la cohérence du réseau de voies lentes, tout le trajet cyclable sera coloré en la même couleur. En fonction de l'aménagement propre des tronçons, ce trajet coloré sera aménagé en site propre, en voirie, à sens unique ou double sens, etc. Le tableau suivant reprend, par tronçon, un état des lieux de l'itinéraire et des aménagements proposés :

Localisation	Constats	Améliorations possibles
<p>Tronçon 1 : Ruelle des Foins</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux voies étroites - Revêtement en pavés Paris, peu confortable pour les cyclistes - Trottoir étroit, en dolomie 	<p>Réduire la largeur de la voirie pour aménager une piste cyclo-piétonne double en site propre, dans un revêtement confortable (asphalte coloré). Les voitures ne peuvent rouler sur cette piste que lorsqu'elles ont besoin de se croiser.</p> 
<p>Tronçon 2 : Ruelle des Foins</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Revêtement en graviers, mauvais état (nids de poules, etc.) - Peu confortable pour les cyclistes - Une voie, mais espace disponible sur les bords de la voirie - Peu fréquentée par les automobilistes 	<p>Aménagement d'une piste cyclo-piétonne double au bord de la voirie, en asphalte coloré.</p> 

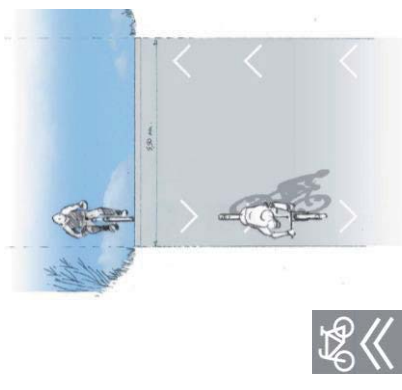
Tronçon 3 : Ruelle des Foins



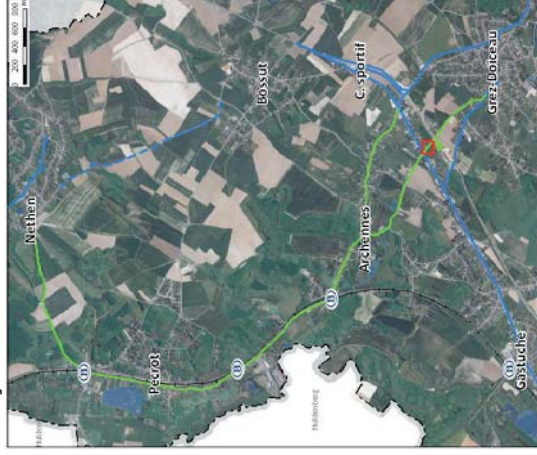
- Rénovation récente (lors de la construction de la N25)
- Asphalte en très bon état
- Largeur suffisante (3,5m)
- Eclairage présent



Simple balisage (bandes cyclables colorées) car voirie peu fréquentée



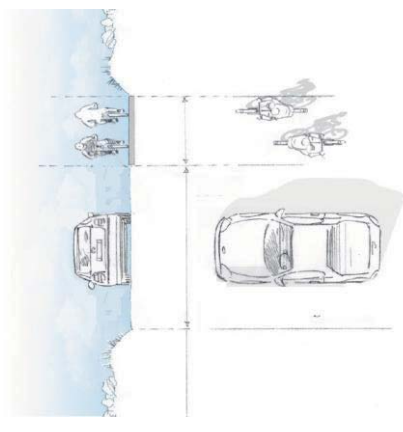
Tronçon 4 : Ruelle des Foins



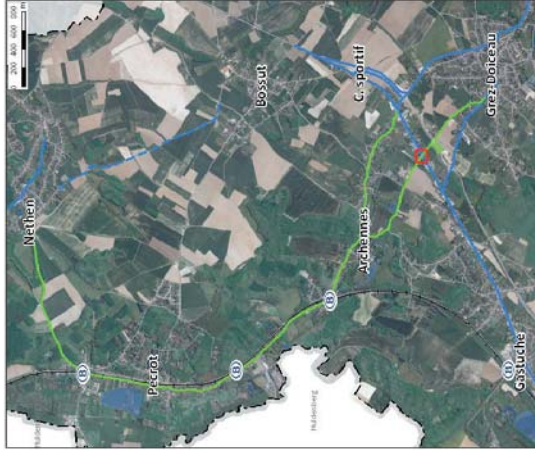
- Pavés Paris, mauvais état, peu confortable pour les cyclistes
- 1 seule voie
- Pas de trottoirs



Aménager une piste cyclo-piétonne confortable en site propre (avec modification du revêtement et coloration de la piste)



Tronçon 5 : Carrefour ruelle des Foins X chée de Wavre



- Pas de traversée piétonne
- Revêtement en mauvais état
- Rejoint la piste cyclable de la chaussée de Wavre



Entretien le revêtement

- Sécuriser le carrefour pour les utilisateurs faibles par balisage :
 - Coloration des pistes cyclables de la chaussée de Wavre et de la ruelle des Foins
 - Aménagement d'une traversée sécurisée pour les usagers lents (piste cyclable traversante, passages pour piétons et feux à la demande).

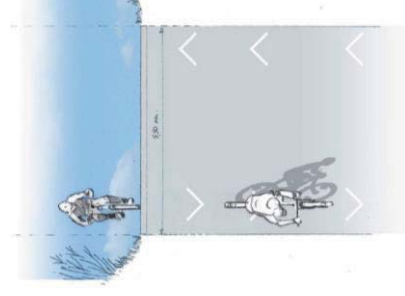
Tronçon 6 : Ruelle des Foins et rue des Monts



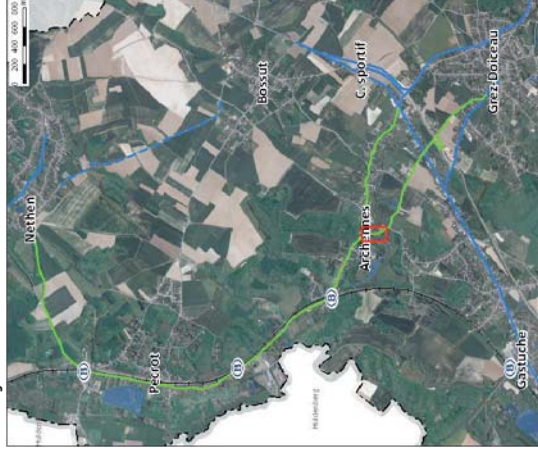
- Rénovation récente, asphalté en très bon état
- Plus ou moins étroit par endroit (3,5m max)
- 1 trottoir en dolomie
- Rue assez fréquentée



Baliser (chevrons sur bandes colorées) dans les 2 sens

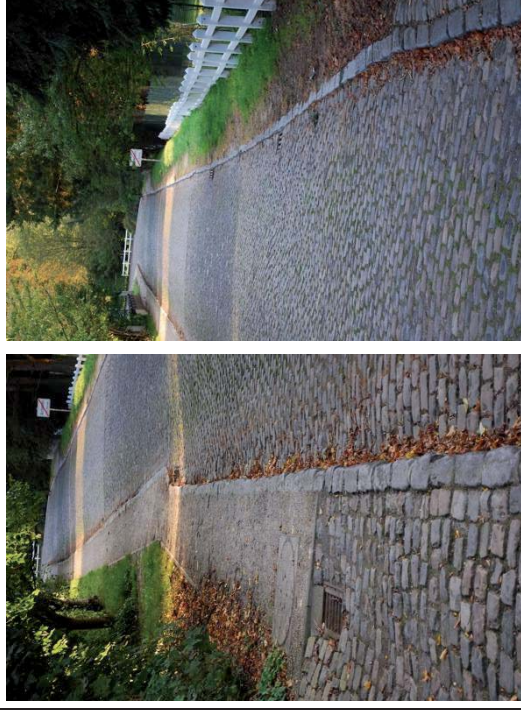


Tronçon 7 : Rue des Monts

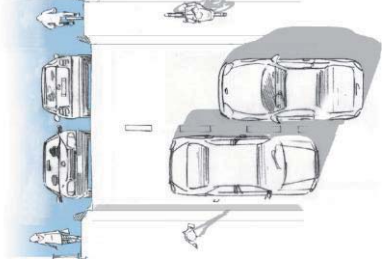


- Pavés Paris

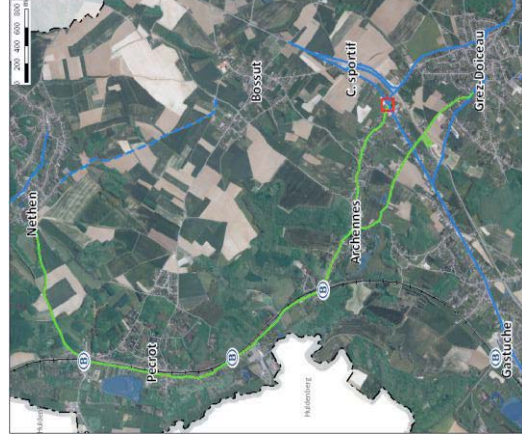
- Voirie large et un espace trottoir inutilisé
- Un trottoir en dolomie ou en pavés, peu confortable pour les PMR



Aménagement de l'accotement inutilisé en piste cyclable confortable et colorée (également accessible aux PMR car proximité du « cœur de village »), et entretien du revêtement des trottoirs



Tronçon 8 : Carrefour rue du Stampia – chée de Wavre

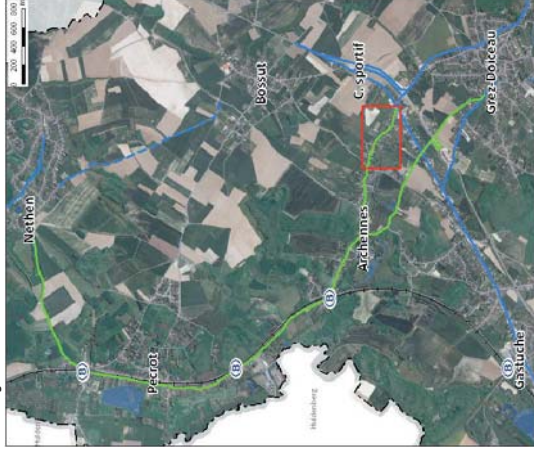


- Pistes cyclables aménagées et colorées le long de la chaussée de Wavre
- Présence d'une traversée piétonne de la chaussée de Wavre
- Pas de continuité des pistes cyclables pour croiser la chaussée
- La rue des Moulins est un peu décalée de la rue du Stampia, ce qui ne facilite pas la traversée cyclable.



Aménager la traversée rue du Stampia – rue des Moulins :
 - Installation d'un feu sur demande, pour les piétons et les cyclistes
 - Aménagement d'une piste cyclable colorée croisant la chaussée de Wavre

Tronçon 9 : Rue des Moulins

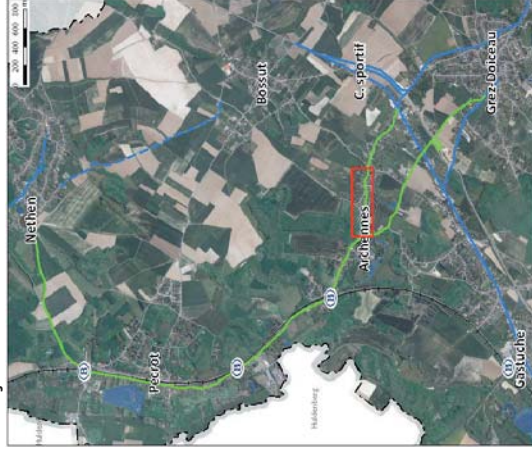


- Béton en mauvais état (travaux communaux prochainement)
- Voirie large
- 1 ou 2 trottoirs selon les endroits, étroits et en mauvais état, mais sur lesquels les vélos se sentent un peu plus en sécurité.



Aménager une piste cyclo-piétonne colorée le long de la voirie, si possible en site propre (sur un des trottoirs), et suite à un entretien du revêtement

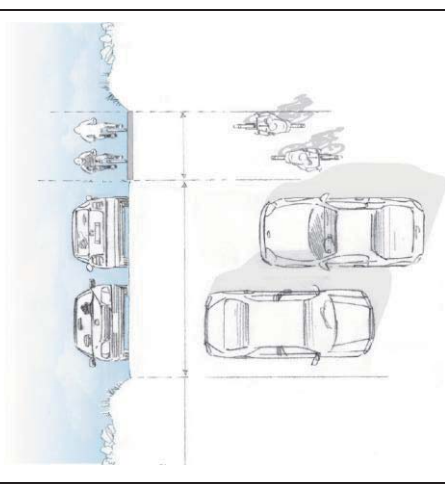
Tronçon 10 : Rue des Moulins



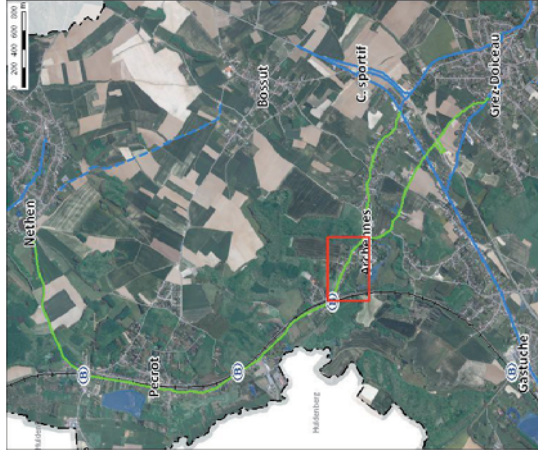
- Aménagement récent en pavé béton à proximité de l'école Ste-Elisabeth,
- Large voirie en très bon état
- Trottoir existant d'un côté, mais étroit. L'autre côté est inutilisé.



Déplacement de la voirie le long du mur et élargissement afin de créer une piste cyclo-piétonne double et colorée d'un côté de la voirie



Tronçon 11 : Rue des Moulins et rue de Florival



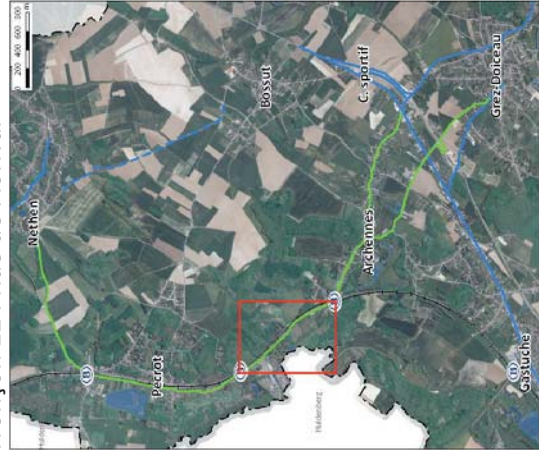
- Route en béton, état moyen (travaux communaux prochainement)
- Voirie large
- Trottoir étroit d'un côté de la voirie
- Présence de chicanes pour réduire la vitesse des automobiles
- Parking officiel en voirie mais accidents fréquents, donc parking sur les trottoirs



Comme pour le tronçon 10, déplacement de la voirie et élargissement pour la création d'une piste cyclo-piétonne colorée d'un côté de la route.
Sécurisation du parking en voirie afin d'éviter le stationnement sur les trottoirs et ainsi sécuriser les piétons et cyclistes.

Pour le détail des aménagements autour de la gare d'Archennes, voir fiche MT-02

Tronçon 12 : Rue de Florival

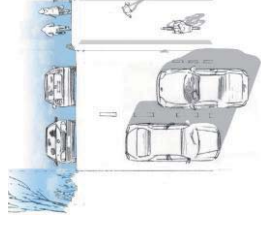


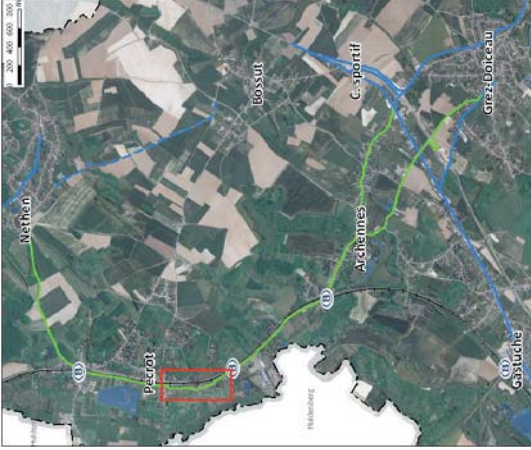
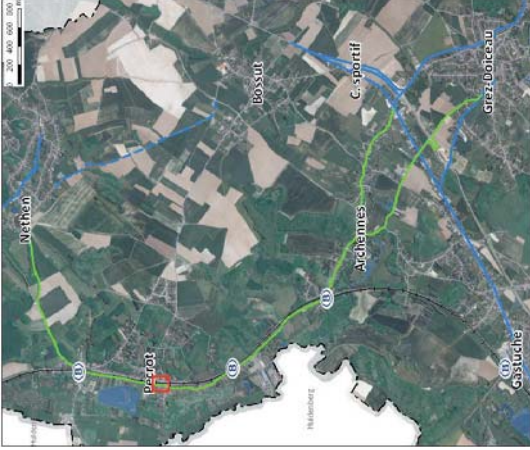

- Voirie large, vitesse rapide
- 1 trottoir large en dalles de béton (état moyen mais travaux communaux prochainement)
- Proximité des voies mais sécurisation par une barrière (état moyen)



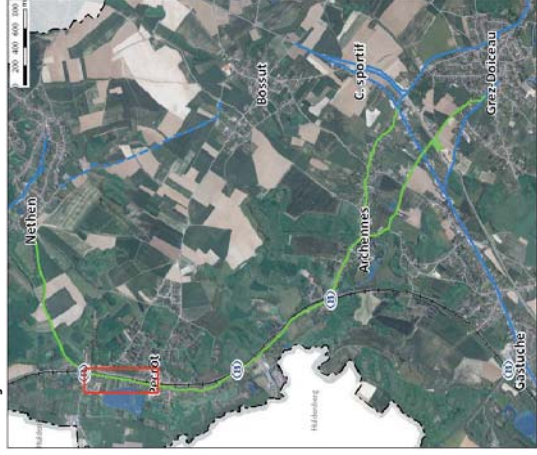
Changer le revêtement ou entretenir le revêtement actuel du trottoir pour y installer une piste cyclo-piétonne colorée.

Suite à un accord avec la SNCB, verdurisation de la barrière longeant cette piste (haies, arbustes, etc.) pour sécuriser les utilisateurs doux, et permettre à la petite faune d'y trouver refuge.



<p>Tronçon 13 : Rue Vanmeerbeek</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Large voirie, stationnement alterné, vitesse limitée - Dans Pérorot : 6m de largeur de chaussée, en plus de trottoirs des 2 cotés de la route, en dolomie et en pavés béton, bon état 	<p>Balisage (bande cyclable colorée)</p>
<p>Tronçon 14: Carrefour Vanmeerbeek-Hoslet-Broux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Large carrefour, aucun aménagement - Mauvaise visibilité depuis le tunnel - Pas de traversée piétonne ni de trottoirs 	<p>Revêtement différencié et coloré pour la bande cyclable, traversée piétonne devant le tunnel, signalisation adaptée</p>

Tronçon 15 : Rue du Broux



- Rue réservée à la circulation locale
- Voirie étroite (3m) en asphalte, bon état
- Pas de trottoir
- Possibilité d'élargir la voirie (accotement quand pas de talus)
- Passage non sécurisé le long des voies de chemin de fer



Baliser (bande cyclable colorée) et/ou élargir la voirie pour aménager une piste cyclo-piétonne (lorsqu'il y a la place).

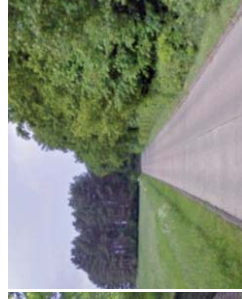
Suite à un accord avec la SNCB, sécuriser la voie le long des rails en plantant des haies et arbustes (favorise un réseau écologique).

Pour le détail des aménagements autour de la gare de Pécrot, voir fiche MT-02

Tronçon 16 : Rue de Pécrot



- Rue large (2 bandes)
- Béton
- Trottoirs étroits dans Pécrot, larges mais pas entretenus dans la partie boisée en montée, et inexistant sur le plateau
- Vitesse assez grande des automobiles
- Pente assez forte donc besoin de sécurisation des cyclistes



Dans le village de Pécrot : déplacement de la voirie pour libérer l'espace nécessaire à l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne colorée, d'un côté de la voirie ;

Dans la partie boisée : changement du revêtement des trottoirs pour le confort des cyclistes, et coloration de la piste cyclo-piétonne ;

Sur le plateau : création d'une piste cyclo-piétonne colorée en site propre, séparée de la voirie.

Une idée pourrait être la mise à sens unique de la rue des Moulins et de la ruelle des Foins (en sens inverses) pour permettre un élargissement de la piste cyclable sur ces rues. Cependant, vu le gabarit de la ruelle des Foins, un réaménagement de la voirie (revêtement) serait nécessaire pour encaisser le nouveau flux d'automobiles.

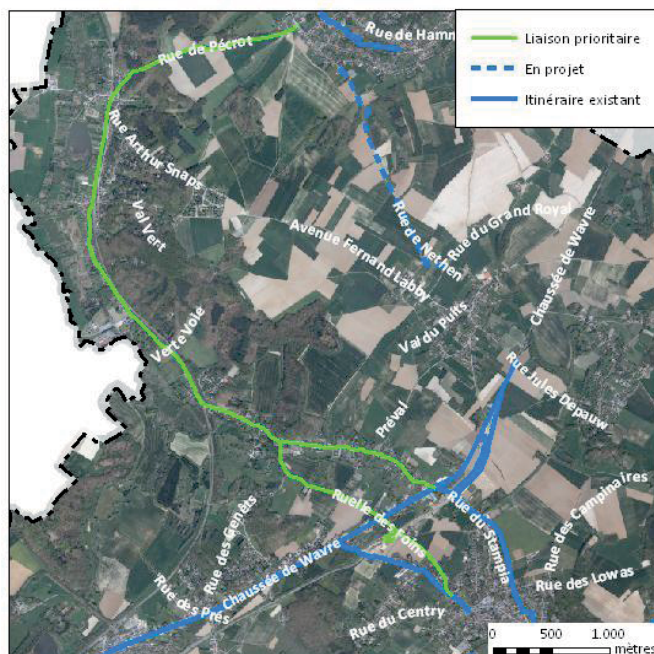
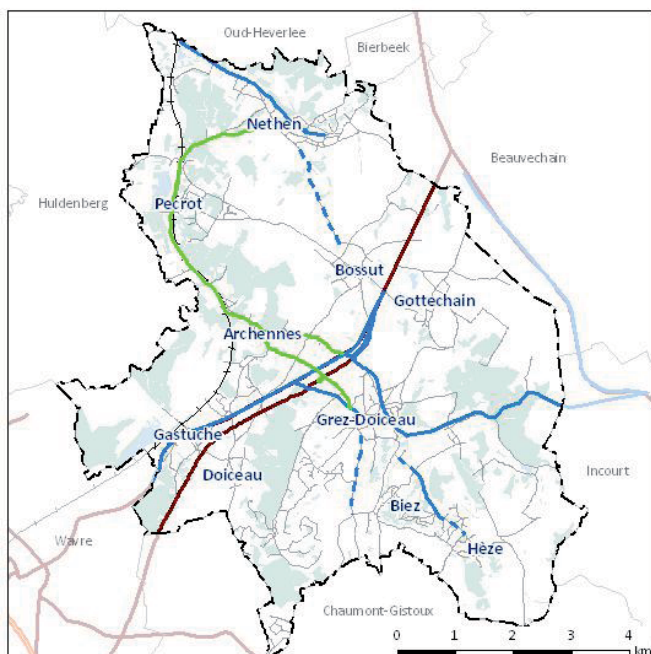
La solution « aménagement de la ruelle des Foins et rue des Monts » passe par des paysages typiques de la région et des chemins ruraux, les rues à aménager sont beaucoup moins fréquentées et donc plus agréables pour les usagers lents. De plus, ces aménagements sécurisent l'accès à l'académie de Grez. Cependant, cette solution sera plus complexe et plus coûteuse au vu de l'état des voies et du type d'aménagement qu'il faut y réaliser. L'aménagement de la rue des Moulins est en continuité avec celui de la rue Stampia, et déjà partiellement sécurisé. Les aménagements sont plus simples, moins coûteux mais ne garantiront pas un trajet aussi confortable pour les utilisateurs lents que la première solution.

Un fait dont il faudra tenir compte lors de la concrétisation du projet est la tendance de la SNCB à supprimer les passages à niveaux. En effet, ces fermetures créeront certainement des voies asphaltées réservées aux convois agricoles et aux modes de déplacement doux.

Les autres itinéraires identifiés comme prioritaires sont :

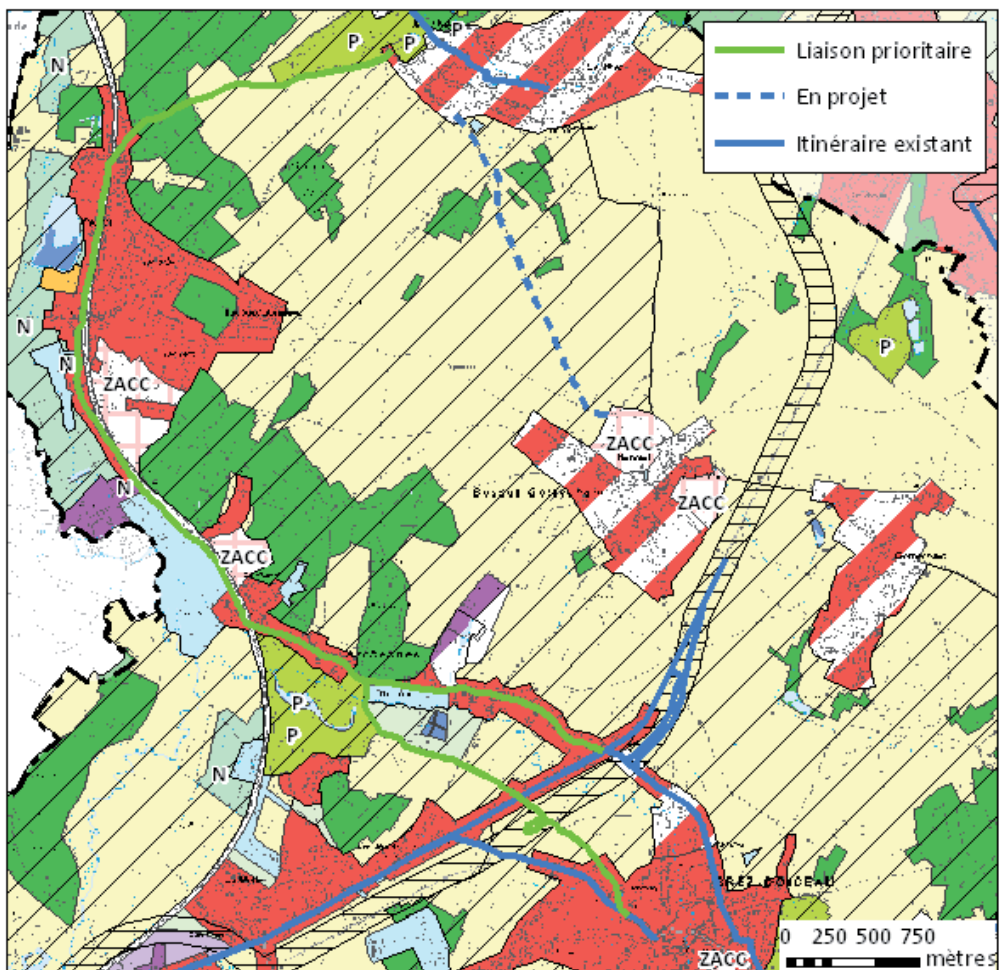
- la liaison entre Wavre – Gastuche – Archennes – Pécrot – Sint-Joris-Weert le long du chemin de fer (une piste cyclable existait entre les gares de Florival et Archennes, mais n'est plus en état) ;
- Bossut – Gottechain (sécurisation de la traversée de la N25 – cf. également fiche MT-02) ;
- Nethen – Pécrot ;
- Doiceau – Grez-centre ;
- Bossut – Pécrot ;
- Archennes – hall omnisports.

2. LOCALISATION DE L'ACTION :



3. STATUT AU PLAN DE SECTEUR :

Le réseau de voies lentes traverse plusieurs affectations du plan de secteur :



locale

3.3 Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

AXE N°4 : En 2021, Grez-Doiceau aura trouvé une meilleure alliance entre les différents modes de transport

4.1 Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

4.2 Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021

5.1 Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

7. CONDITIONS PREALABLES EVENTUELLES, TACHES DEJA REALISEES ET RESTANT A REALISER :

- Condition(s) préalable(s) :

Réalisation de la fiche-projet « Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées » (CT-03)

- Tâches déjà réalisées :

Aménagement réalisés et en cours de certains tronçons

Réalisation du plan intercommunal de mobilité

Réalisation du schéma de circulation dans le schéma de structure communal

Réalisation d'un travail de réflexion sur les itinéraires à envisager par le GT « mobilité » du PCDR

Réalisation d'un inventaire des chemins et sentiers vicinaux par les Amis du Parc de la Dyle

- Tâches restant à réaliser :

Etude préalable (voir fiche CT-03)

Délibération de principe du conseil communal

Rédaction d'un cahier des charges pour la désignation d'un ou plusieurs auteur(s) de projet

Approbation du cahier des charges par le Conseil communal

Lancement du marché de services

Désignation d'un ou plusieurs auteur(s) de projets. Pour chacune des connexions à aménager, sa mission consistera à :

- établir un relevé précis de la situation existante (état de la voirie, largeur de la voirie existante, sentier existant ou non identifiable, étude de l'intérêt écologique et patrimonial de l'itinéraire, type d'utilisateurs potentiels,...) et du tracé ;
- décider du type d'aménagement (bande cyclable, site propre,...) et du type de revêtement (pavés, béton, hydrocarboné, empierrement ou simple terre damée,...) ;
- si le chemin ou le sentier n'appartient pas à la commune, organiser des réunions de concertations avec les propriétaires terriens ;
- décider et réaliser l'aménagement de la voie (revêtement, évacuation des eaux,...) et de ses abords (végétation, mobilier urbain, signalisation et balisage,...).

Phase des travaux

Réception des travaux

Mise en place d'une structure de suivi et d'entretien du réseau

8. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

Cette fiche est à mettre en lien avec :

CT-02 : Elaborer un « contrat de chemins et sentiers »

CT-03 : Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

MT-02 : Aménager des pôles intermodaux aux abords des gares et arrêts de bus principaux

LT-01 : Compléter le réseau de liaisons utilitaires et sécurisées

LT-02 : mettre en place un système de vélo-bus (rang vélo)
 LT-06 : Mettre à disposition des touristes des vélos (et des GPS)
 LT-16 à LT-19 : Sécuriser certaines traversées de village

9. ESTIMATION GLOBALE DU COUT ET SOURCE DE FINANCEMENT :

Dénomination de la tâche	Quantité présumée	Coût unitaire	Coût hors TVA
Aménagement du tronçon 1	630m ²	60/m ²	37.800
Aménagement du tronçon 2	592.5m ²	50/m ²	29.625
Aménagement du tronçon 3	840m ²	10/m ²	8.400
Aménagement du tronçon 4	135m ²	65/m ²	8.775
Aménagement du tronçon 5	100m ²	10/m ² + 4150/feu	9.300
Aménagement du tronçon 6	1750m ²	10/m ²	17.500
Aménagement du tronçon 7	480m ²	50/m ²	24.000
Aménagement du tronçon 8	67.5m ²	10/m ² + 4150/feu	8.975
Aménagement du tronçon 9	1080m ²	50/m ²	54.000
Aménagement du tronçon 10	1080m ²	60/m ²	64.800
Aménagement du tronçon 11	1155m ²	60/m ²	69.300
Aménagement du tronçon 12	2540m ²	50/m ² + 30/m	165.100
Aménagement du tronçon 13	1630m ²	10/m ²	16.300
Aménagement du tronçon 14	60m ² +2panneaux	10/m ² + 200/pan	1.000
Aménagement du tronçon 15	1880m ²	50/m ² + 30/m	122.200
Aménagement du tronçon 16	375m ²	60/m ²	22.500
	600m ²	50/m ²	30.000
	2400m ²	65/m ²	156.000
Sous-total			845.575
Imprévis (10%)			84.557
Total HTVA			930.132 €
TVA 21 %			195.328 €
TOTAL TVAC			1.125.460 €

Sources de financement/pouvoirs subsidants

SPW-DGO1 (Direction des Déplacements doux et Direction des Routes du Brabant Wallon)
 SPW-DGO2 (Direction de la Planification de la mobilité : Crédits d'Impulsion)
 SPW-DGO3 (Direction de l'Aménagement foncier rural et Direction du Développement rural)

10. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :

Priorité 1 (2012-2014)	Priorité 2 (2015-2018)	Priorité 3 (2018-2022)

11. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE) :

SPW-DGO1 (Direction des Déplacements doux et Direction des Routes du Brabant Wallon)
 SPW-DGO2 (Direction de la Planification de la mobilité : Crédits d'Impulsion)
 SPW-DGO3 (Direction de l'Aménagement foncier rural et Direction du Développement rural)
 Province du Brabant Wallon
 Commissariat général au Tourisme
 SNCB

IBSR
 Provélo
 Gracq
 Sentiers.be
 Asbl Chemins du Rail
 CCATM
 CLDR
 Office du Tourisme
 Commission de gestion du « contrat de chemins et sentiers » (lorsque celle-ci sera établie – voir fiche CT-05)
 Groupe sentiers des Amis du Parc de la Dyle
 Ecoles
 Mouvements de jeunesse
 Associations locales
 Riverains
 Bénévoles/volontaires

12. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L :

Environnement	Facilitation et promotion des modes de déplacements non motorisés et donc diminution des émissions de CO ₂ Création de refuges le long des voies de chemin de fer
Social	Possibilité de déplacements pour les ménages ne possédant pas de voiture ou ne souhaitant pas utiliser de véhicule Rencontre et convivialité Amélioration du cadre de vie et de la sécurité Bénéfique pour la santé
Économique	Potentiel de développement touristique Création d'emplois pour l'aménagement et l'entretien des itinéraires Amélioration des conditions d'accessibilité à un emploi Utilisation au maximum de revêtement locaux et peu coûteux
Culturel	Renforcement de l'accessibilité aux différents événements (marché, manifestation, maison de villages,...)

13. INDICATEUR(S) DE RESULTAT :

- Nombre de kilomètres de voie lente aménagée
- Comptage du nombre de cyclistes et de piétons sur la voie lente aménagée
- Comptage du nombre de vélos stationnés aux différents pôles (points d'arrêts SNCB, centre de Grez-Doiceau,...)

14. ANNEXE(S) A LA FICHE-PROJET :

Néant.